

10

MESURES D'URGENCE DE LA CGT POUR LES SALAIRES ET LE POUVOIR D'ACHAT



La CGT revendique un SMIC à 15 € brut de l'heure, soit 2000 € brut mensuels pour 32 heures par semaine. Travailler moins, toutes et tous, pour un salaire permettant de vivre dignement

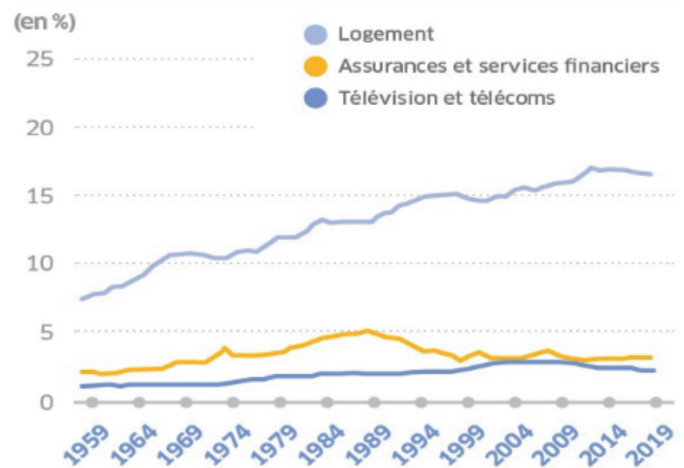
Fiche 1

L'augmentation des salaires et du Smic pour répondre à l'urgence sociale !

Un salaire minimum à 15 euros brut de l'heure doit permettre immédiatement à plus de 2 millions de travailleuses au Smic (dont 59 % de femmes)¹ de vivre dignement de leur travail et de travailler toutes et tous. Pour la CGT ce salaire minimum est celui d'une salariée débutante sans diplôme ni expérience professionnelle. Il doit également constituer un socle minimum de référence pour les privées d'emploi et les retraités.

Des dépenses incompressibles et indispensables conséquentes

Chacun doit faire face à un ensemble de dépenses incompressibles, par exemple le logement, l'énergie, les télécommunications ou les assurances... Parmi elles, quel que soit le niveau de revenu, ce sont **les dépenses en logement qui sont les plus importantes** dans les dépenses préengagées. Et plus les ménages sont pauvres, plus la part de ces dépenses dans le total de la consommation est importante. C'est particulièrement notable pour le logement dont le poids financier dans le budget des ménages a considérablement augmenté durant la deuxième moitié du xx^e siècle et en particulier au début des années 2000 (voir graphique ci-contre). Les dépenses en

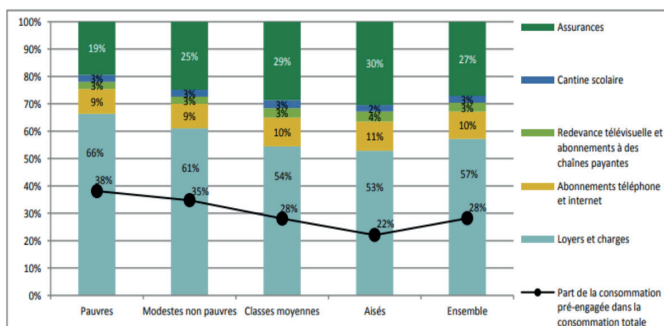


logement représentent 23 % du revenu disponible brut en 2019 pour l'ensemble des ménages contre 9,5 % en 1960². Ce chiffre atteint même 32,2 % de leur revenu disponible pour les 50 % des ménages les plus pauvres.

Ajoutons à ces dépenses contraintes celles qui sont indispensables pour vivre, notamment l'alimentation qui représente, selon l'enquête budget famille de 2017 de l'Insee, 16 % du revenu disponible³. C'est exactement le même constat pour le poste transports.

Le Smic à 15 euros brut de l'heure pour vivre dignement

Avec deux revalorisations automatiques cette année (1^{er} janvier et 1^{er} mai) et une nouvelle au 1^{er} août pour tenter de compenser l'inflation, le montant actuel du Smic reste insuffisant pour boucler les fins de mois. Même le gouvernement le reconnaît implicitement, avec la mise en place de mesures compensatoires comme la prime d'activité ou récemment avec le chèque carburant.



Lecture > En 2011, 38 % de la consommation totale des ménages pauvres est pré-engagée. Les loyers et charges représentent 66 % de leur consommation pré-engagée.

Champ > France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu déclaré au fisc est positif et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source > Insee, enquête Budget de Famille 2011.

1. Voir étude Dares de 2021 (https://dares.travailemploi.gouv.fr/sites/default/files/d0bcf9743d397a6803ffec2e8355d2b4/DR_Revalorisation_Smic.pdf)
2. <https://www.cairn.info/revue-constructif-2021-2-page-42.htm>
3. Nous retenons le ratio de dépense moyen de l'ensemble des ménages.

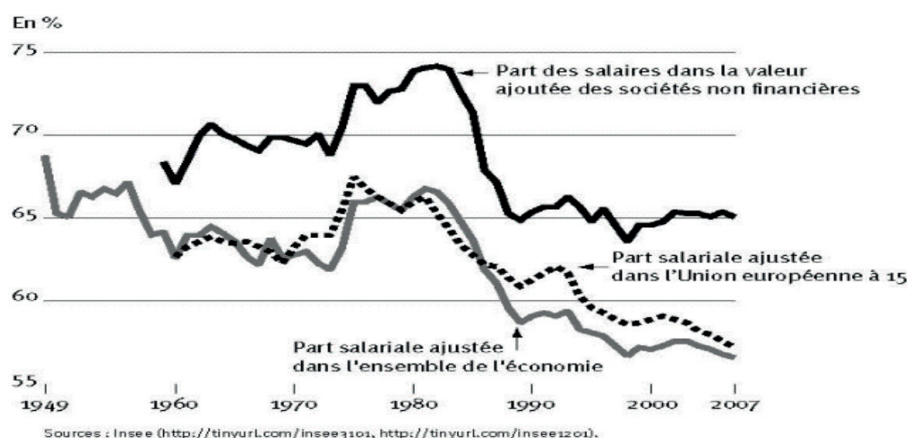
Porter dès maintenant le Smic à **15 euros de l'heure**, c'est permettre immédiatement à des millions de salarié-e-s de vivre mieux de leur travail, de disposer d'un salaire suffisant pour s'acquitter des dépenses contraintes et d'un reste suffisant pour une meilleure qualité de vie.

Augmenter le Smic à 15 euros brut c'est aussi particulièrement reconnaître le travail de celles et ceux qui ont pu, à l'occasion de cette crise sanitaire, être qualifié-e-s de « travailleur-ses essentiel-le-s », l'utilité commune de leur travail étant ainsi mise sur le devant de la scène et reconnue de toutes et tous. Ce sont ces mêmes travailleur-ses qui, tout long de leur carrière, perçoivent le Smic ou à peine plus. Ce sont aussi elles et eux qui sont le plus souvent couvertes par des conventions collectives de branche dont les salaires minima sont inférieurs au Smic.

Le Smic à 15 euros brut pour inverser le rapport de force capital-travail

Le partage entre les salaires et les profits a, par le passé, déjà été plus favorable pour les salarié-e-s. Par exemple en 1982, la part des salaires dans la valeur ajoutée, c'est-à-dire ce qui est produit dans le pays, était de 74 % alors que cette même part ne représente plus que 65 % aujourd'hui. Cette dégradation spectaculaire de la part des salaires à la faveur du capital observée au tournant libéral des années quatre-vingt (voir graphique ci-dessous⁴) a engendré une faiblesse de la consommation des ménages, une diminution des carnets de commandes des entreprises et de la production. Un rebasculement de 10 points de PIB (250 milliards d'euros) en faveur des salaires permettrait d'augmenter largement toutes les salarié-e-s et d'équilibrer les comptes sociaux. Au lieu de cela, la répartition actuelle permet – malgré une croissance atone – des rémunérations records du capital: 70 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2021⁵. Les augmentations massives de salaires ont été conquises par la lutte. Ainsi les grèves et manifestations en 1968 ont permis notamment d'imposer l'augmentation du Smig de 35 %. Aujourd'hui, **la revendication du Smic à 15 euros brut de l'heure** représente une augmentation de **seulement 20 % par rapport au Smic actuel**.

D'autres mesures doivent être mises en place par l'État et les collectivités, comme celle de conditionner les aides publiques



4. <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2009-2-page-97.htm>

5. https://www.lemonde.fr/economie/article/2022/01/31/en-2021-pres-de-70-milliards-d-euros-distribues-aux-actionnaires_6111680_3234.html

6. https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/09/18/le-cice-beaucoup-d-argent-pour-bien-peu-d-emplois_6052721_3234.html

aux entreprises sous des critères sociaux (comme l'accroissement des salaires) plutôt que de les aider de manière inconditionnelle⁶.

Un salaire minimum partout en Europe

L'exigence d'un **Smic à 15 euros brut de l'heure** en France doit s'inscrire dans une **ambition plus large d'augmentation générale des salaires en France et au niveau européen**. Un salaire minimum dans tous les pays de l'Union européenne est indispensable pour que chaque travailleuse puisse répondre à ses besoins fondamentaux. C'est aussi essentiel pour stopper le capital dans sa mise en concurrence permanente des salarié-e-s, qui ne doivent plus être la variable d'ajustement de la course aux profits.

Augmenter tous les salaires, c'est urgent et nécessaire

Le Smic à 15 euros brut de l'heure doit être le point de départ de toute grille de salaires du secteur public comme du privé afin que l'accroissement du Smic, par effet de domino, provoque **l'augmentation de l'ensemble des salaires**.

Depuis plusieurs années et de manière récurrente, de nombreuses conventions collectives ont plusieurs niveaux de salaires minima situés en dessous du Smic, dès lors que ce dernier est augmenté. Des dizaines de milliers de salarié-e-s sont directement impacté-e-s par ces grilles salariales au rabais, qui comportent parfois plus d'une dizaine de minima en dessous du Smic! Dans la fonction publique, le même phénomène existe. Ainsi, une fonctionnaire de catégorie C peut passer neuf ans au Smic en raison du gel des salaires!

Quelles peuvent être, dans de telles conditions, les perspectives de carrière, de progression, d'évolution? Beaucoup s'émeuvent depuis plusieurs mois d'un manque de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs d'activité. Si le niveau des salaires ne fait pas tout, il contribue assez largement à l'attractivité des métiers et participe ainsi à la dynamique des professions. C'est dans ce sens que **la CGT porte la proposition d'un projet de loi instaurant l'augmentation automatique et proportionnelle des grilles de salaires minima dès lors que le Smic augmente**. Cette revendication est légitime au regard de l'accroissement des dépenses incompressibles et indispensables auxquelles font face les salarié-e-s. Cette augmentation doit être accompagnée de l'ouverture (ou réouverture) immédiate de négociations salariales dans les branches, les entreprises et l'administration publique pour l'augmentation de l'ensemble des salaires.